



**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil de Communauté**  
**Séance du jeudi 12 mai 2011**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 7.1, 7.2, 9.1, 9.2, 2.1, 2.2, 2.3,  
3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h50

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 0.2) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 0.4), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENEITEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (à partir du rapport 1.1.2), Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 2.1), Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Michel LOYAT (à partir du rapport 0.4), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER (à partir du rapport 2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 3.2), Marie-Noëlle SCHOELLER, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (jusqu'au rapport 9.2 puis représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 9.2) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET) Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête : Jean-Pierre PROST (jusqu'au rapport 9.2) Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Claude PREIONI Gennes : Maryse MILLET (représentée par Gilles DUMAS) Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 0.2), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay : Michel LETHIER (représenté par Pierre PIGUET) Roche-lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 6.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE (représenté par Marie ADAM-NORMAND), Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1)

**Étaient absents :** Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Geneviève VERRO Besançon : Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Marie GIRERD, Nicolas GUILLEMET, Martine JEANNIN, Christophe LIME, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Elisabeth PEQUIGNOT, Edouard SASSARD, Catherine THIEBAUT, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chatillon-le-Duc : Catherine BOTTERON Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAVEREL Franois : Françoise GILLET Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Serre-les-Sapins : Christian BOILLEY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Daniel HUOT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** G. VERRO, P. BONNET (à partir du rapport 6.1), Y.-M. DAHOUI, C. DEVESA, D. GENDRAUD, F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, N. GUILLEMET (à partir du rapport 0.4), Y. GUYEN (à partir du rapport 2.1), L. HAKKAR (à partir du rapport 2.2), C. MICHEL, J. PANIER (jusqu'au rapport 9.2), E. SASSARD, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.3), C. THIEBAUT, N. WEINMAN, R. REYLE (à partir du rapport 2.1), C. BOTTERON, A. BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), B. BECOULET, B. VIONNET, S. MONLLOR,

**Mandataires :** S. RUTKOWSKI, J. ROSSELOT (à partir du rapport 6.1), F. MONNEUR, V. HINCELIN, B. RONZI, B. FALCINELLA, J.-S. LEUBA, E. ALAUZET (à partir du rapport 0.4), J.-C. ROY (à partir du rapport 2.1), M. LOYAT (à partir du rapport 2.2), D. POISSENOT, F. FELLMANN (jusqu'au rapport 9.2), M. OMOURI, J. PANIER (à partir du rapport 3.3), B. CYPRIANI, M.-N. SCHOELLER, P. BELUCHE (à partir du rapport 2.1), D. GALLET, Y. GUYEN (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 9.2), A. BLESSEMAILLE, M. DE WILDE, M. COTTINY,

**Délibération n°2011/001385**

**Rapport n°3.1 - Zone d'Activités Economiques du NORET à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET (Extension du site actuel de l'entreprise)**

**Zone d'Activités Economiques du NORET à Mamirolle -  
Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET  
(Extension du site actuel de l'entreprise)**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Ventes (recettes) » Budget Annexe Zone du Noret	Montant prévu BP 2011: 160 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 2 970 €

**Résumé :**

Le Grand Besançon, maître d'ouvrage de la réalisation de la zone d'activités d'intérêt communautaire du Noret, assure la commercialisation des assiettes cessibles depuis la réception des aménagements réalisés. En 2008, l'entreprise de charpente DEFORET a fait l'acquisition d'un lot de 45 ares au sein du lotissement sur lequel a été construit un bâtiment de production. L'activité de l'entreprise DEFORET évoluant depuis 2008, l'entreprise a besoin d'une légère extension de son assiette foncière pour l'exposition de réalisations produites par l'entreprise (chalets, abris...). L'extension sollicitée est une bande en limite de parcelle dont l'emprise est estimée à 4a 15ca.

**I. Rappel du contexte**

Par délibération du 9 juillet 2004, le Conseil de Communauté a défini l'intérêt communautaire de la zone d'activités économiques du Noret, située à Mamirolle.

Le Grand Besançon, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement du programme, s'est porté acquéreur de l'assiette foncière concernée, par acte signé en date du 14 septembre 2006 en vue de réaliser l'aménagement de la zone. Cet aménagement est réceptionné et, depuis 2007, la commercialisation des assiettes cessibles est en cours, pour un prix de vente de 18 € HT/m<sup>2</sup>, voté par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 février 2007.

Dans ce contexte, la sarl DEFORET (charpente) a fait l'acquisition en 2008, d'un lot de 45 ares au sein du lotissement sur lequel a été construit un bâtiment de production. L'activité de l'entreprise DEFORET évoluant depuis cette implantation, elle a besoin d'une légère extension de son assiette pour l'exposition de réalisations produites par l'entreprise (chalets, abris...).

**II. Vente d'assiette foncière à la sarl DEFORET**

L'accord de vente d'assiette foncière par Grand Besançon à la sarl DEFORET est consenti pour une surface approximative de 4a 15ca selon les modalités figurant au tableau ci-dessous. Précision est donnée que les frais de transaction sont à la charge de l'acquéreur et que cette emprise estimative pourra être ajustée après intervention du géomètre.

Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m <sup>2</sup> )	Prix de cession en euros hors frais de transaction
Mamirolle	Grand Besançon	ZA 220 p	415	7 470
<b>TOTAL</b>			<b>415</b>	<b>7 470</b>

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- se prononce favorablement sur la vente d'une emprise approximative de 4a 15ca d'assiette foncière comprise dans la zone du Noret (Mamirolle), au profit de la sarl DEFORET (ou toute personne habilitée à se substituer à elle), pour un montant total de 7 470 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE  
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.  
Contrôle de légalité

RECU 20.MAI 2011